

Philatélie en Languedoc-Roussillon

Juillet - Août 2012
Numéro 26

Président : Patrick LACASTAIGNERATE
Rédacteur en chef : Marcel NADAL



BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON DU G.P.L.R.

C'est la rentrée

Sommaire

Le mot du président	1
La région en timbres	2
Initiation à la marcophilie	3 et 4



Mes plus plates excuses, mais c'est moi et moi seul qui suis responsable du retard pris pour la parution de notre bulletin régional. Les autres articles étaient prêts et je pense que notre rédacteur en chef « piaffait » d'impatience, mais la tenue du salon de juillet à Saissac et une autre manifestation, non philatélique celle-là, à peaufiner pour la mi-août m'ont bloqué jusqu'à maintenant. C'est donc avec plus d'un mois de retard que vous allez recevoir le n°26 de notre, je devrais dire de **vos**re bulletin régional.

C'est donc la rentrée dans quelques jours. J'aimerais toutefois faire un retour en arrière et dire quelques mots sur le salon de Saissac. Je tiens à remercier ceux qui ont fait le déplacement malgré les difficultés à se déplacer pendant la période estivale, mais également remercier les associations qui nous ont pris des souvenirs. Je saurai m'en souvenir et renvoyer l'ascenseur quand l'occasion se présentera. Mes remerciements vont également aux exposants et aux membres du jury qui ont su présenter une philatélie ouverte à tous, avec une partie « cartes postales » importante.

Pour les mois à venir, trois manifestations :

- Ganges, les 1^{er} et 2 septembre,
- La Fête du Timbre les 13 et 14 octobre. Elle aura lieu cette année en Languedoc-Roussillon à Béziers, Carcassonne, Lodève, Montpellier, Nîmes et Perpignan.
- Céret, les 27 et 28 octobre.

Je souhaite aux organisateurs de ces journées une pleine réussite et de nombreux visiteurs. Mettez en avant une philatélie attrayante, ouverte à tous. Et n'oubliez pas que la Fête du Timbre est avant tout la journée de la fédération et de rappeler à cette occasion votre appartenance à la F.F.A.P.

P. LACASTAIGNERATE

LA REGION EN TIMBRES

Durant ce 2^{ème} trimestre 2012, la ville de Nîmes a eu les faveurs d'un 1^{er} jour pour le 600^e anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc et ce en émission commune avec le Vatican. Par ailleurs, le Languedoc Roussillon a vu la sortie d'un Collector dans le cadre de « La France comme j'aime ». Ouf c'est le dernier de la série ! Nous continuons, comme précédemment, le parallélisme entre deux timbres se rapportant à une même ville. Nous allons cette fois-ci dans l'Aude.

FEUX D'ARTIFICE

Emis le 8 Septembre 2008 - retiré le

C'est l'un des dix timbres du bloc feuillet « la France à vivre » de 2008
Imprimé en Héliogravure en Bloc-feuillet et en carnet portrait de région
d'après photos de M.H Carcanague

Tirage inconnu. Mise en page par Bruno Ghiringhelli.

Valeur faciale : 0,55 euro - Usage : lettre simple zone A (France et Europe de l'Ouest).



Après que la France ait célébré la « Saint-Louis » en l'honneur du roi, la révolution française va bouleverser les choses. Le 14 juillet 1790 a lieu la « Fête de la fédération ». De 1793 jusqu'en 1803, le 1^{er} vendémiaire on fête la « fondation de la république ». Chaque 15 Août, on fêtera de 1806 à 1870 la « St Napoléon ». En 1879, la IIIe République naissante cherche une date pour servir de support à une fête nationale et républicaine. Après que d'autres dates eurent été envisagées, le député Benjamin Raspail dépose le 21 Mai 1880 une proposition de loi tendant à adopter le « 14 Juillet » comme jour de fête nationale annuelle. Si le 14 juillet 1789 (prise de la Bastille) est jugé par certains parlementaires comme une journée trop sanglante, la Fête de la Fédération du 14 juillet 1790, elle, permet d'atteindre un consensus. Cette fête nationale sera agrémentée de défilés militaires, de bals populaires et de feux d'artifice. En France, le premier vrai feu a été tiré sur la Place des Vosges, à Paris, alors *Place Royale*, pour le mariage d'Anne d'Autriche avec Louis XIII en 1615. La poudre noire qui est l'élément essentiel de ces feux a été rapportée en Europe au XIIIe siècle par Marco Polo, de son long voyage en Chine. La Pyrotechnie a aujourd'hui évolué vers des feux qui mêlent le bruit, la lumière et le son, le tout dans une mise en scène thématique.

CARCASSONNE

Emis le 6 Mars 2000 - retiré le 13 Octobre 2000

Timbre émis dans le cadre d'une série touristique

Dessin de Christian Broutin

Imprimé en héliogravure en feuille de 20 timbres

Tirage 9 963 764 exemplaires.

Valeur faciale : 3.00 Frs (0,46 €) - usage : lettre simple zone 1 (France- Europe de l'Ouest)



Le 14 août 1898 avait lieu à Carcassonne l'arrivée des « Cadets de Gascogne » compagnie composée des notoriétés les plus éminentes de la littérature, de l'art et de la politique. A cette occasion la Ville organisa de grandes fêtes en l'honneur de ces visiteurs prestigieux : reconstitution historique, concerts, bals, illuminations, défilés, salves d'artillerie, retraite aux flambeaux, banquets... Pour clôturer ces fêtes, dès la tombée de la nuit, la Cité s'embrasa toute entière et ne fut plus qu'un énorme bloc de pierre incandescent. Depuis lors, l'embrasement a lieu chaque année, le soir du 14 juillet. Avec près d'1 million de visiteurs, ce feu, tiré sur plus de 600 mètres de façades, a atteint une renommée mondiale.

INITIATION À LA MARCOPHILIE

(suite)

PREMIÈRE PÉRIODE

A –. La « Poste aux lettres » (1643).

Le service de la Poste aux lettres va utiliser un personnel qualifié :

- En haut de l'échelle, le **Maître des Courriers** achète au Surintendant Général des Postes un droit d'exploitation postale qui va couvrir une région précise. Seul maître dans son bureau, il embauche et rétribue le personnel dont il a besoin. Le Maître des Courriers est le seul responsable du bon fonctionnement de son secteur.
- Fin 1672, le Maître des Courriers sera remplacé par un **Directeur** qui sera subordonné de l'administration postale.
- Des **commis** vont être à la disposition d'un bureau déterminé pour exercer des tâches multiples sous l'autorité du Directeur.
- Les **courriers** vont être chargés de transmettre les dépêches d'un bureau à un autre. Ils parcourent de longues distances à cheval, de relais en relais. Des chevaux frais sont à leur disposition en permanence et ils sont prioritaires sur les routes qu'ils utilisent.
- Les **piétons** transportent à pied les correspondances sur un trajet précis. Après 1830 et la création du service rural, le piéton sera remplacé par le **facteur rural**. Ce dernier sera chargé de la distribution du courrier, mais également de récupérer dans les boîtes disposées sur son chemin le courrier déposé par les expéditeurs et le ramener au bureau de poste dont il dépend. Dans le cas de la création d'une poste urbaine, il va collecter et distribuer le courrier circulant dans une même ville et sa banlieue.
- Le **commis-distributeur** assurera la gestion d'un bureau de distribution et l'**entreposeur** sera le gardien d'un « entrepôt ».

*

Tout ce beau petit monde va faire fonctionner la « Poste aux lettres » plusieurs décennies. La période révolutionnaire ne va pas modifier de manière importante le système. Nous allons à présent préciser les différents types de bureaux, en nous limitant volontairement aux bureaux fixes situés à l'intérieur du territoire français.

Les différents types d'établissements postaux :

-Le bureau de poste.

C'est le **bureau de direction** proprement dit.

Il est dit bureau « **simple** » s'il est géré par le directeur, mais sans contrôleur. Il peut se faire assister par des aides qu'il choisit lui-même et qu'il rétribue avec ses propres deniers. Le bureau est dit « **composé** » si un contrôleur est rajouté à l'équipe.

Le bureau de direction peut effectuer toutes les opérations postales. C'est lui seul qui reçoit au guichet les envois qui doivent être affranchis et payés par l'expéditeur, mais également le courrier en franchise. C'est ce bureau qui assure la distribution du courrier. Il va de plus gérer les bureaux de distribution qui lui sont rattachés.

Si le premier bureau est créé à Paris en 1576, ils seront 769 en 1703, plus de 1300 à la Révolution et 2599 le 1^{er} janvier 1849.

Les **bureaux de déboursés** et les **bureaux de passe** sont des bureaux composés, car soumis à la compétence d'un contrôleur. Leur utilisation sera précisée ultérieurement. A la Révolution, des **bureaux spéciaux** seront réservés à certaines catégories de personnes (ex. bureau du Sénat, bureau des Consuls, bureau de la Chambre des Députés, etc.)

-Le bureau de distribution.

C'est un établissement secondaire qui relève d'un bureau de direction. Jusqu'en 1819, il ne va servir qu'à la collecte du courrier pour le transmettre à son bureau de tutelle, puis à la distribution du courrier qu'il reçoit de ce même bureau. A partir de 1819, il pourra « timbrer » le courrier et, en 1830, assurer la taxation dans le cadre du service rural. En 1835, il pourra gérer la recommandation des lettres et, quelques années plus tard, les lettres chargées.

Dans tous les cas, le bureau de distribution ne peut correspondre qu'avec le seul bureau de direction auquel il est rattaché. Nous verrons plus tard quelques exceptions à cette règle, ou par commodité, ou quand le courrier peut parvenir plus rapidement à son destinataire.

A la Révolution, on dénombrera plus de 300 bureaux de distribution. Ce chiffre va passer à 989 au 1^{er} janvier 1849.

-L'entrepôt.

Il est chargé de recevoir les dépêches déposées par les courriers et les transmettre à des bureaux situés hors du trajet de ce dernier, et de transmettre aux courriers les plis provenant de ces mêmes bureaux de poste. Les premiers bureaux-entrepôts sont créés au début du XVIIIème siècle.

* * *

(à suivre)